

Partie 3

RENTES, PENSIONS, ALLOCATIONS

—	
INTRODUCTION.....	30
SYNTHÈSE.....	31
PENSIONS DE VIEILLESSE	
Focus sur les 50 premiers pays de résidence.....	33
Historique sur 10 ans.....	35
ALLOCATIONS DE RETRAITE COMPLÉMENTAIRE	
Focus sur les 50 premiers pays de résidence.....	36
Historique sur 10 ans.....	38
RENTES D'AT-MP	
Focus sur les 25 premiers pays de résidence.....	39
Historique sur 10 ans.....	40
PENSIONS D'INVALIDITÉ	
Focus sur les 25 premiers pays de résidence.....	41
Historique sur 10 ans.....	42
CAPITAUX DÉCÈS	
Focus sur les 20 premiers pays de résidence et historique sur 10 ans.....	43



INTRODUCTION

Les rentes, pensions et allocations détaillées dans ce chapitre correspondent aux montants réellement versés au cours de l'année 2024 (nets de cotisations et de C.S.G., et nets d'impôts, sauf les rentes d'AT-MP et les capitaux décès qui sont exonérés de tous prélèvements sociaux et d'impôt) par les organismes français de sécurité sociale, et non les montants dus au titre de 2024. Toutefois, pour les pensions de vieillesse, la Cnav utilise désormais, pour produire ses statistiques, une méthode basée sur les droits ouverts au 31 décembre. Ainsi, il ne s'agit plus de données comptables (versements tenant compte des indus, rappels, acomptes ou annulations), mais de montants calculés à partir de la validité des droits des pensionnés.

En ce qui concerne les effectifs, il s'agit du nombre de bénéficiaires différents ayant un droit ouvert au 31 décembre 2024 (titulaires d'une rente d'AT-MP ou d'une pension d'invalidité) ou ayant perçu une prestation en 2024 (capital décès ou allocation de veuvage). Cependant, s'agissant plus particulièrement des pensions de vieillesse et des allocations de retraite complémentaire, le « nombre » s'entend comme étant celui des droits en cours de validité au 31 décembre. En effet, l'assuré qui a cotisé à plusieurs régimes de retraite au cours de son parcours professionnel bénéficie du versement d'une pension et/ou d'une allocation par chacun de ces régimes : il est appelé polypensionné et est alors compté plusieurs fois.

Ces rentes, pensions et allocations dues par la France à des bénéficiaires résidant à l'étranger sont versées directement aux intéressés par les institutions françaises débitrices, à l'exception du Mali.

En effet, les paiements des pensions de vieillesse à destination du Mali sont effectués aux bénéficiaires par l'intermédiaire de l'organisme de liaison du pays de résidence.

En outre, quel que soit son pays de résidence hors de France, le titulaire d'une prestation peut demander que cette dernière soit versée sur un compte bancaire en France ou à l'étranger.

Les statistiques qui suivent sont présentées en cinq sous-parties : les pensions de vieillesse, les allocations de retraite complémentaires, les rentes d'AT-MP, les pensions d'invalidité et les capitaux décès. Dans chacune de ces sous-parties sont affichées les données des 20, 25 ou 50 principaux pays de résidence des assurés.

Enfin, les nombres et montants 2024 des allocations de veuvage sont intégrés à la synthèse générale de la présente partie. Cependant, ces données, qui sont collectées principalement auprès du régime général, ne font pas l'objet cette année d'une sous-partie du fait de leur caractère non exhaustif.

Évolution du champ des données affichées depuis 10 ans

Pensions de retraite de base

2015	2021	2022	2023	2024
• Régime général • Régime agricole (salariés et exploitants) • Régime minier • Régime des indépendants • Régime des marins • Régimes des professions libérales et des avocats • Autres régimes spéciaux : - EDF-GDF - RATP - SNCF - Banque de France - Employés et clercs de notaire - Opéra national de Paris - Comédie française - Chemins de fer secondaire	+ Régime spécial des fonctionnaires territoriaux et hospitaliers	+ Régime spécial des fonctionnaires d'État	+ Régime des cultes	+ Régime spécial des ouvriers de l'État (FSPOEIE)

Allocations de retraite complémentaire

2015	2019	2020	2021	2023	2024
Régime Agirc-Arrco	+ Régime des professions libérales et des avocats	+ Régime des exploitants agricoles	+ Retraite des agents contractuels de la fonction publique (Ircantec)	+ Régime des artistes-auteurs + Régime des personnels navigants de l'aéronautique civile	+ Régime des indépendants

SYNTHÈSE

Zones de résidence	Montant (€)			
	Pension de vieillesse	Allocation de retraite complémentaire	Autres prestations ¹	Total
Pays de l'UE-EEE-Suisse	2 668 800 165	1 229 405 081	104 661 430	4 002 866 676
Pays avec accords bilatéraux	2 556 550 121	995 902 355	63 051 898	3 615 504 374
Pays sans accords bilatéraux	160 159 783	119 234 676	3 642 660	283 037 120
TOTAL 2024	5 385 510 070	2 344 542 111	171 355 989	7 901 408 170
TOTAL 2023	5 112 132 418	2 214 686 080	170 856 960	7 497 675 458
% d'évolution	5,3%	5,9%	0,3%	5,4%

¹ Rentes d'AT-MP, pensions d'invalidité, allocations de veuvage et capitaux décès.
En 2024, la Cnav n'a pas été en mesure de communiquer ses données en matière d'allocations veuvage.

Chiffres clés 2024

7,9 Md€
de rentes, pensions et allocations ont été versés par la France à des assurés qui résident à l'étranger.

+5,4%
de prestations servies en comparaison de l'année précédente. À champ constant*, la hausse s'établit à 5,1%.

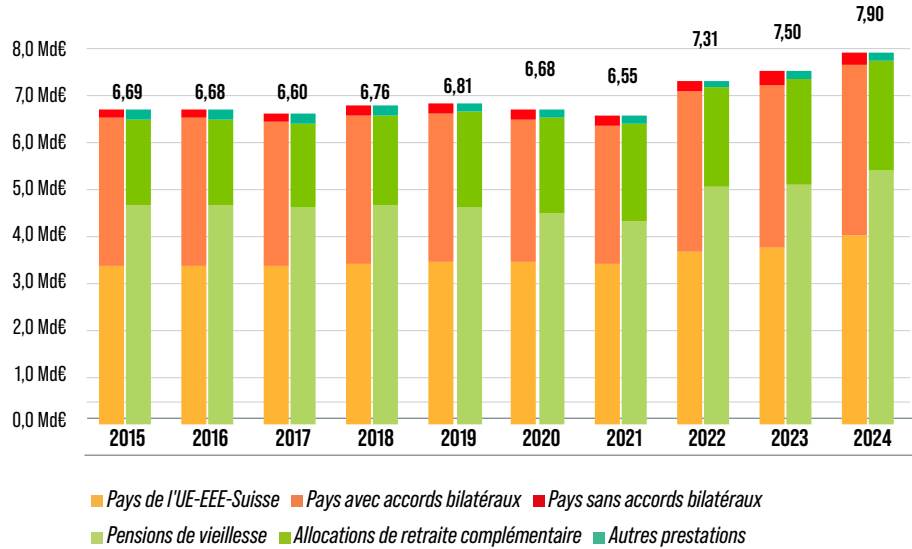
Cette hausse s'explique principalement par la revalorisation des pensions de retraite de base et des allocations de retraite complémentaire.

51%
des prestations ont été exportées dans les pays qui appliquent les règlements européens de coordination. Les trois premiers pays de résidence des assurés à l'étranger (Portugal, Algérie et Espagne) ont reçu presque la moitié des paiements de la France et les trois suivants (Maroc, Belgique et Italie) 16%.

98%
des paiements français à l'étranger ont concerné le poste de la retraite et 68% les seules pensions de base.

historique sur 10 ans

+18% de rentes, pensions et allocations sur la décennie



Important : À champ constant*, les paiements français de rentes, pensions et allocations à l'étranger ont augmenté de 6,2% en dix ans alors que le nombre des droits ouverts a diminué de 18%.

Cette hausse est induite principalement par la revalorisation des prestations servies (exemple: la valeur du point Agirc-Arrco a augmenté de 13,2% en dix ans).

* Évolution du champ des prestations affichées : voir page précédente.

SYNTHÈSE

Carte du monde 2024

7,9 milliards d'euros

de rentes, pensions et allocations ont été versées en 2024 par la France à des assurés qui résident à l'étranger.

+5,4 % par rapport à 2023

Important : À partir de cette année, les données affichées intègrent les allocations de retraite complémentaire du régime des indépendants. A champ constant, l'évolution annuelle n'est plus que de **+5,1 %**.

Prestations versées :

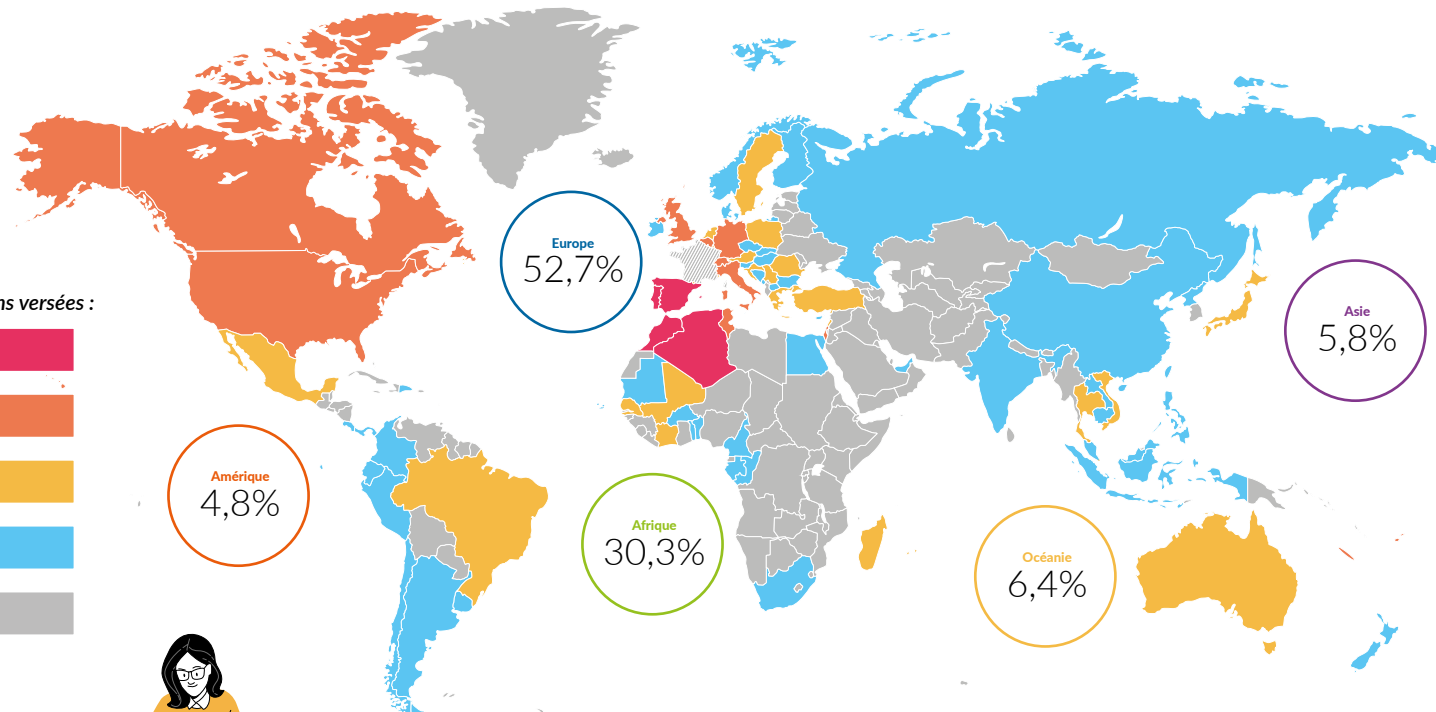
> 500 M€

> 100 M€

> 10 M€

> 1 M€

< 1 M€



CE QU'IL FAUT RETENIR DE L'ANNÉE 2024

L'Europe, 1^{er} continent de résidence des assurés français vivant à l'étranger

53% des paiements français à l'étranger, soit 4,2 milliards d'euros, ont été servis en Europe. Ces flux financiers ont été dirigés à plus de 95% vers les pays qui appliquent les règlements européens de coordination.

Notamment, le Portugal et l'Espagne, en raison de leurs liens historiques avec la France en matière d'immigration du travail, ont reçu près de 60% des paiements en Europe.

En dehors de la zone des règlements européens, Monaco et la Serbie sont les deux premiers pays de résidence des assurés français en Europe (respectivement, en 8^{ème} et 10^{ème} positions). Ces deux pays ont signé une convention bilatérale de sécurité sociale avec la France.

L'Afrique, 2^{ème} continent de résidence

30% des paiements français à l'étranger, soit 2,4 milliards d'euros, ont été transférés en Afrique.

Les pays du Maghreb, en raison de leurs liens historiques avec la France en matière d'immigration du travail, ont reçu à eux seuls plus de 90% du flux financier vers l'Afrique (58% pour l'Algérie, 23% pour le Maroc et 9% pour la Tunisie).

Le Sénégal, 4^{ème} pays de résidence africain, a reçu un peu moins de 3% des transferts financiers de la France en Afrique et l'Ile Maurice est le seul pays du continent, sans accord bilatéral signé avec la France, à intégrer le top 10 (6^{ème} rang).

L'Océanie, l'Asie (dont Proche-Moyen Orient) et l'Amérique, un groupe homogène de continents de résidence

Entre 5% et 7% des paiements français à l'étranger, soit un total cumulé de 1,34 milliard d'euros, ont été transférés dans ces trois continents.

En Océanie, l'importance des paiements exportés par la France, au regard du nombre de ses habitants, s'explique par la forte présence des assurés des régimes français dans les territoires de Nouvelle-Calédonie et de Polynésie française. Ces deux territoires représentent près de 95% du flux financier en Océanie. L'Australie, sans accord bilatéral signé avec la France, arrive en 3^{ème} position et représente un peu moins de 5% de ce flux.

En Asie, Israël se détache particulièrement des autres pays du continent puisqu'il a reçu environ 45% du flux financier de ce continent. De nombreux assurés français partent en effet résider en Israël, notamment au moment de leur retraite. Parmi les cinq premiers pays asiatiques de résidence, deux sont non signataires d'un accord bilatéral avec la France (Thaïlande et Liban, aux 2^{ème} et 5^{ème} rangs).

Enfin, en Amérique, les États-Unis et le Canada ont reçu à eux-seuls 70% du flux financier (38% pour les USA et 32% pour le Canada). Le premier pays de résidence sans accord bilatéral est le Mexique qui se positionne au 5^{ème} rang.

LES PENSIONS DE VIEILLESSE VERSÉES AUX ASSURÉS QUI RÉSIDENT À L'ÉTRANGER

Le montant de la **pension de vieillesse** dépend de la durée d'assurance, du salaire annuel de base et de l'âge de l'assuré au moment de la liquidation de sa pension. On distingue la pension de vieillesse (droit propre) versée au retraité et la pension de réversion (droit dérivé) qui est versée, sous certaines conditions, au conjoint et/ou ex-conjoint(s) survivant(s) et dont le montant correspond à une quotité de la retraite dont bénéficiait ou aurait pu bénéficier l'assuré décédé.

On distingue également les pensions au titre de la législation nationale, lorsque la liquidation du droit de l'assuré se fait au titre de la seule législation française de sécurité sociale, généralement parce qu'il a seulement travaillé en France, et les pensions au titre des accords internationaux, lorsque la liquidation de ce droit se fait au titre de la législation française et d'une ou plusieurs autres législations étrangères, en application des accords internationaux de sécurité sociale qui prévoient une telle coordination. En effet, les règles de la coordination permettent éventuellement de prendre en compte, au moment de la liquidation de la pension, les périodes d'assurance accomplies dans un autre État comme si elles avaient été effectuées en France.

Focus sur les 50 premiers pays de résidence (1/2)

Rang	Pays ou zones de résidence		Pension de vieillesse		Pension de réversion		TOTAL				dont pensions au titre des accords internationaux			
			Nombre*	Montant (€)	Nombre*	Montant (€)	Nombre*	Variation 2024/2023	Montant (€)	Variation 2024/2023	Nombre*		Montant (€)	
1	Algérie		129 725	424 298 416	229 496	710 028 272	359 221	↘	1 134 326 687	↗	1 075	0,3%	1 844 617	0,2%
2	Espagne		214 305	633 054 502	80 537	160 916 631	294 842	↘	793 971 133	↗	111 083	37,7%	232 011 718	29,2%
3	Portugal		153 250	779 238 328	57 478	181 825 087	210 728	↘	961 063 415	↗	83 148	39,5%	330 201 634	34,4%
4	Maroc		38 969	215 567 025	58 504	183 497 648	97 473	↘	399 064 673	↗	999	1,0%	3 607 550	0,9%
5	Italie		52 500	146 344 816	30 495	66 005 619	82 995	↘	212 350 435	↗	29 680	35,8%	61 456 081	28,9%
6	Belgique		46 467	217 068 418	15 311	43 762 188	61 778	↘	260 830 607	↗	26 580	43,0%	85 555 872	32,8%
7	Allemagne		42 159	119 499 393	10 960	22 438 627	53 119	↘	141 938 019	↗	30 790	58,0%	59 190 360	41,7%
8	Tunisie		22 255	93 395 005	24 405	75 599 667	46 660	↗	168 994 672	↗	2 716	5,8%	5 563 551	3,3%
9	Suisse		23 799	104 483 363	1 325	5 681 082	25 124	↗	110 164 445	↗	15 111	60,1%	47 974 899	43,5%
10	Turquie		9 775	29 301 877	6 179	16 454 374	15 954	↘	45 756 251	↗	228	1,4%	389 204	0,9%
11	Israël		12 003	108 133 837	1 641	9 659 735	13 644	↗	117 793 571	↗	879	6,4%	3 519 850	3,0%
12	États-Unis		12 273	68 736 348	1 024	4 682 162	13 297	↘	73 418 511	↗	414	3,1%	1 424 623	1,9%
13	Royaume-Uni		11 740	42 538 113	665	2 734 381	12 405	↗	45 272 495	↗	7 897	63,7%	21 959 100	48,5%
14	Serbie		7 897	26 382 497	4 256	9 985 050	12 153	↘	36 367 546	↗	3 033	25,0%	5 500 768	15,1%
15	Québec		10 826	37 989 825	1 160	3 424 912	11 986	↘	41 414 737	↗	3 705	30,9%	12 544 112	30,3%
16	Sénégal		4 339	26 826 904	4 497	15 789 978	8 836	↘	42 616 882	↗	39	0,4%	271 923	0,6%
17	Canada		6 595	35 540 476	1 238	4 256 791	7 833	↘	39 797 267	↗	442	5,6%	1 179 207	3,0%
18	Nouvelle-Calédonie		6 796	99 834 244	1 020	9 706 566	7 816	↗	109 540 809	↗	1 279	16,4%	5 114 579	4,7%
19	Polynésie française		6 248	169 505 130	1 037	14 205 428	7 285	↗	183 710 558	↗	534	7,3%	2 595 784	1,4%
20	Luxembourg		5 558	33 122 506	743	2 643 690	6 301	↗	35 766 196	↗	3 304	52,4%	13 519 849	37,8%
21	Pologne		4 575	15 846 481	1 610	4 155 813	6 185	↗	20 002 294	↗	3 219	52,0%	8 397 691	42,0%
22	Mali		2 812	7 172 639	2 097	7 514 201	4 909	↗	14 686 840	↗	3	0,1%	6 091	0,0%
23	Pays-Bas		4 429	12 501 739	399	1 260 398	4 828	↗	13 762 136	↗	3 234	67,0%	7 593 802	55,2%
24	Australie		3 745	13 044 446	499	1 669 499	4 244	↗	14 713 945	↗	213	5,0%	571 747	3,9%
25	Thaïlande		3 040	39 491 553	288	1 684 406	3 328	↗	41 175 959	↗	216	6,5%	1 308 249	3,2%
26	Japon		2 983	10 716 650	206	681 629	3 189	↗	11 398 279	↗	1 313	41,2%	2 985 053	26,2%

*Pour plus de précisions, voir avant-propos de ce chapitre.

Chiffres clés 2024

5,39 Md€

de pensions de retraite ont été versés par la France à des assurés qui résident à l'étranger, soit environ 1,9% des dépenses totales françaises en matière de retraite de base, chiffrées à 288 Md€ en 2024 (source : Rapport à la Commission des comptes de la Sécurité sociale - Résultats 2024).

-1%

de pensions de retraite en comparaison de l'année précédente. Ce pourcentage s'inscrit dans la tendance baissière observée depuis plusieurs années. En revanche, les montants versés ont augmenté de 5,3% suite à la revalorisation des pensions le 1er janvier 2024 (+5,3%).

54%

des pensions de retraite appartiennent à des assurés qui résident dans un des pays qui appliquent les règlements européens de coordination. Par ailleurs, les cinq premiers pays de résidence regroupent 73% des droits ouverts à l'étranger.

24%

des pensions de retraite sont versées en application des accords internationaux de sécurité sociale. Ce pourcentage est sensiblement différent selon la zone de résidence : 42% dans la zone UE-EEE-Suisse et seulement 3% dans la zone hors UE-EEE-Suisse. Cette disparité tient probablement en partie à la plus grande mobilité professionnelle des retraités vivant en Europe qui ont bénéficié de la liberté de circulation, de séjour et de travail à l'intérieur de l'UE et à la proximité géographique immédiate de certains pays européens avec la France qui a facilité de fait des carrières partagées entre le pays de résidence et la France. On peut également supposer que la reconstitution des carrières internationales est plus difficile pour les retraités qui résident en dehors de l'Europe, notamment en Afrique.

LES PENSIONS DE VIEILLESSE VERSÉES AUX ASSURÉS QUI RÉSIDENT À L'ÉTRANGER

Focus sur les 50 premiers pays de résidence (2/2)

Rang	Pays ou zones de résidence		Pension de vieillesse		Pension de réversion		TOTAL			dont pensions au titre des accords internationaux		
			Nombre*	Montant (€)	Nombre*	Montant (€)	Nombre*	Montant (€)	Variation 2024/2023	Nombre*	Montant (€)	
27	Autriche	●	2 444	9 348 095	331	1 166 585	2 775	10 514 680	↗	1 737	62,6%	3 361 609 32,0%
28	Grèce	●	2 218	11 246 879	444	1 925 576	2 662	13 172 455	↗	1 035	38,9%	2 547 353 19,3%
29	Croatie	●	1 798	6 995 334	838	2 114 844	2 636	9 110 177	↗	778	29,5%	1 909 934 21,0%
30	Monaco	🤝	2 121	14 115 279	306	1 496 175	2 427	15 611 454	↗	73	3,0%	426 685 2,7%
31	Mauritanie	🤝	886	3 234 988	1 448	3 570 177	2 334	6 805 165	↗	3	0,1%	5 295 0,1%
32	Île Maurice	🇲🇺	1 845	17 762 214	413	1 765 766	2 258	19 527 980	↗	65	2,9%	454 013 2,3%
33	Madagascar	🤝	1 869	22 621 138	372	1 741 980	2 241	24 363 118	↗	44	2,0%	349 220 1,4%
34	Suède	●	2 017	6 089 423	91	311 245	2 108	6 400 669	↗	1 537	72,9%	3 911 128 61,1%
35	Brésil	🤝	1 439	12 776 565	374	1 914 690	1 813	14 691 255	↗	128	7,1%	757 028 5,2%
36	Bosnie-Herzégovine	🤝	1 006	2 036 501	605	1 174 855	1 611	3 211 356	↗	572	35,5%	788 927 24,6%
37	Andorre	🤝	1 125	11 775 697	154	715 501	1 279	12 491 198	↗	229	17,9%	967 684 7,7%
38	Roumanie	●	1 003	5 514 612	129	444 189	1 132	5 958 800	↗	544	48,1%	1 807 422 30,3%
39	Liban	🇱🇧	916	6 579 300	115	529 182	1 031	7 108 482	↗	13	1,3%	52 673 0,7%
40	Macédoine du Nord	🤝	654	1 244 555	326	565 306	980	1 809 861	↗	299	30,5%	370 758 20,5%
41	Mexique	🇲🇽	802	8 188 172	171	1 058 310	973	9 246 483	↗	38	3,9%	199 442 2,2%
42	Danemark	●	863	2 873 668	35	116 847	898	2 990 515	↗	605	67,4%	1 561 552 52,2%
43	Chili	🤝	741	5 025 223	136	693 704	877	5 718 927	↗	80	9,1%	320 372 5,6%
44	Irlande	●	786	3 636 216	47	222 786	833	3 859 002	↗	502	60,3%	1 439 791 37,3%
45	Hongrie	●	664	4 207 824	145	485 689	809	4 693 513	↗	372	46,0%	1 253 438 26,7%
46	Côte d'Ivoire	🤝	705	6 020 134	100	532 844	805	6 552 977	↗	11	1,4%	80 543 1,2%
47	Vietnam	🇻🇳	664	7 080 367	116	622 187	780	7 702 553	↗	29	3,7%	189 266 2,5%
48	Saint-Pierre-et-Miquelon	🤝	581	14 169 715	139	1 718 026	720	15 887 741	↗	7	1,0%	18 141 0,1%
49	Argentine	🤝	517	3 619 641	186	880 172	703	4 499 813	↗	46	6,5%	157 986 3,5%
50	Norvège	●	661	2 123 173	27	146 220	688	2 269 393	↗	423	61,5%	1 082 499 47,7%
Autres pays de résidence			11 416	85 383 199	2 011	7 933 878	13 427	93 317 077	↗	2 259	16,8%	8 257 913 8,8%
Pays non distingués			195	5 407 127	231	2 689 938	426	8 097 065	↘	4	0,9%	4 572 0,1%
Total 2024			878 999	3 788 709 566	546 360	1 596 800 504	1 425 359	5 385 510 070		342 567	24,0%	948 563 158 17,6%
Total 2023			897 677	3 615 083 884	541 983	1 497 048 534	1 439 660	5 112 132 418		337 891	23,5%	873 275 619 17,1%
% d'évolution			-2,1%	4,8%	0,8%	6,7%	-1,0%	5,3%				

Champ : retraités des régimes général (dont les indépendants), agricole (salariés et non-salariés), des trois fonctions publiques, des professions libérales et des avocats et des autres régimes spéciaux (Banque de France, Chemins de fer secondaire, Comédie française, Cultes, Employés et clercs de notaire, industries électriques et gazières, Marins, Minier, Opéra national de Paris, RATP et SNCF) et à partir de l'exercice 2024 le Fonds spécial des pensions des ouvriers des établissements industriels de l'État (FSPOEIE).

*Pour plus de précisions, voir avant-propos de ce chapitre.

● Pays qui appliquent les règlements européens de coordination + Royaume-Uni

🤝 Pays liés à la France par des accords bilatéraux de sécurité sociale

🇲🇺 Pays sans accords bilatéraux de sécurité sociale avec la France

62%

des pensions de retraite sont des droits propres. L'Algérie, le Maroc, la Mauritanie, le Sénégal et la Tunisie sont les seuls pays de résidence où les droits dérivés sont supérieurs aux droits propres.

Cette particularité est à mettre en relation avec l'âge moyen très élevé de leurs retraités hommes (82,7 ans) combiné à un âge moyen sensiblement inférieur des conjointes (77,7 ans). Dans les autres pays de résidence, les moyennes sont respectivement de 78,8 ans et 79,7 ans (source Cnav).

315 euros/mois

ont été versés, en moyenne, au bénéficiaire d'une pension de retraite (tous droits confondus).

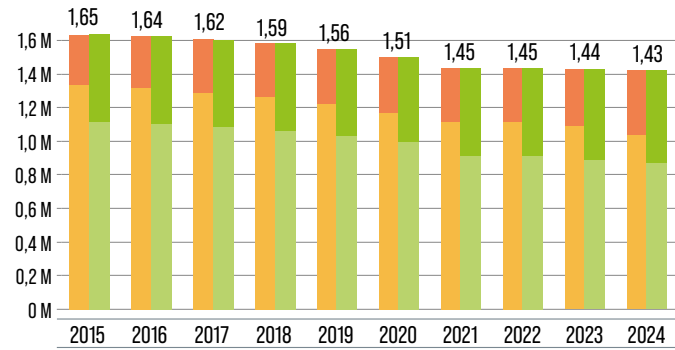
Ce montant est très inférieur à celui reçu par un retraité résidant en France (en moyenne, en 2024, 907 euros mensuel pour une pension versée par le régime général) car les retraités de l'étranger ont eu plus souvent des carrières internationales, c'est à dire réparties dans plusieurs pays, que les retraités de France. Or, pour ces carrières internationales, chaque ancien pays d'emploi verse ses propres retraites dont les montants sont calculés au prorata des périodes d'assurance accomplies sur son territoire.

Les moyennes mensuelles constatées varient par ailleurs de manière importante selon la zone juridique de résidence : de 287€ dans la zone des règlements européens de coordination, 338€ dans la zone des accords bilatéraux de sécurité sociale, à 688€ dans la zone des pays sans accords bilatéraux. Le montant moyen de la pension versée dans la zone UE-EEE-Suisse est le plus faible des trois zones car la part des pensions internationales y est sensiblement plus importante (voir chiffre clé numéro 4).

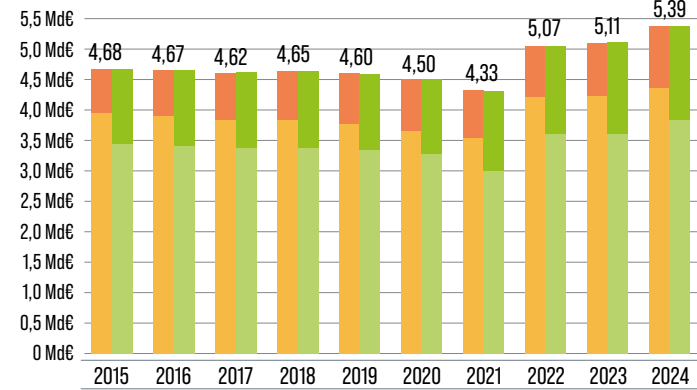
LES PENSIONS DE VIEILLESSE VERSÉES AUX ASSURÉS QUI RÉSIDENT À L'ÉTRANGER

Historique sur 10 ans

-13 % de droits ouverts sur la décennie



+15% de prestations servies sur la décennie



Nature de la pension

- Pension au titre de la législation française
- Pension au titre des accords internationaux

Type de droit

- Pension de vieillesse
- Pension de réversion

POUR MIEUX COMPRENDRE CES ÉVOLUTIONS

À champ 2015 constant*, les évolutions des droits ouverts et des montants dépensés sont respectivement de -15% et -0,1%.

Trois facteurs peuvent expliquer la tendance observée sur les dépenses de pensions de retraite de base à l'étranger :

- La revalorisation des pensions** : le 1^{er} janvier, les pensions de retraite de base sont revalorisées en fonction de l'évolution des prix à la consommation. Entre 2015 et 2024, ce mécanisme s'est traduit par des augmentations cumulées de 13,7%.
- La croissance de la pension moyenne des retraités ou effet noria** : les nouveaux retraités ont en moyenne une pension plus élevée en raison de carrières plus favorables. Ce constat se vérifie particulièrement chez les femmes qui ont progressivement accédé plus largement au marché du travail, avec des emplois souvent mieux rémunérés que leurs prédécesseurs.
- L'évolution des effectifs ou effet volume** : à champ constant, le nombre des droits ouverts à l'étranger a baissé de 15% en 10 ans, réduisant donc l'impact des effets revalorisation et noria sur les montants totaux dépensés. Cette baisse, en décalage avec la hausse de 11% sur dix ans des effectifs totaux des retraités du régime général (source SNSP et SNSP-TSTI), s'explique principalement par les caractéristiques démographiques des pensionnés résidant à l'étranger, plus âgés en moyenne (79,4 ans en 2024) que l'ensemble des pensionnés français (74,9 ans), car issus principalement de flux migratoires anciens qui se renouvellent peu.

En dix ans, à champ constant, les pensions de retraite de base exportées en Algérie ont ainsi reculé de 116 000 unités (soit -24%), celles vers l'Espagne de 57 200 unités (-16%) et celles vers l'Italie de 44 100 unités (soit -34%). Les pensions exportées au Maroc ont également reculé mais dans des proportions moindres (-7%) qu'en Algérie tandis que celles exportées en Tunisie ont légèrement augmenté (+4%). La France reçoit en effet chaque année sur son territoire des travailleurs saisonniers marocains et tunisiens, du fait de conventions de main-d'oeuvre signées en 1963 avec ces deux pays, ce qui a pour conséquence de renouveler davantage les effectifs des retraités marocains et tunisiens.

Sur cette même période de dix ans, et toujours à champ constant, les pensions versées au titre de la législation française (totalisation des périodes travaillées en France uniquement) ont reculé de 295 300 unités (-22%) alors que les pensions versées au titre des accords internationaux (totalisation des périodes travaillées en France et à l'étranger) ont progressé de 44 100 unités (+15%).

BON À SAVOIR

La réforme de la LURA (liquidation unique des régimes alignés), introduite en janvier 2017, et l'intégration de la SSI (sécurité sociale des indépendants) au régime général, en janvier 2020, ont réduit le nombre des polypensionnés et donc celui des droits ouverts. Entre 2015 et 2023, le nombre moyen des pensions de retraite de base par retraité a ainsi évolué de 1,38 à 1,27 (source Drees).

* Évolution du champ des pensions affichées : voir début du chapitre.

LES ALLOCATIONS DE RETRAITE COMPLÉMENTAIRE VERSÉES AUX ASSURÉS QUI RÉSIDENT À L'ÉTRANGER

L'allocation de retraite complémentaire complète la pension de retraite versée par le régime de base. Elle est calculée sur la base d'un système par points acquis durant toute la carrière professionnelle. On distingue l'allocation de retraite (droit propre du retraité) et l'allocation de réversion (au décès du retraité, une fraction de sa retraite complémentaire est attribuée sous certaines conditions à ses ayants droit).

Focus sur les 50 premiers pays de résidence (1/2)

Rang	Pays et zones de résidence	Allocation de retraite		Allocation de réversion		TOTAL		
		Nombre*	Montant (€)	Nombre*	Montant (€)	Nombre*	Variation 2024/2023	Montant (€) Variation 2024/2023
1	Algérie	100 603	103 022 200	154 053	144 101 998	254 656	↗	247 124 199 ↗
2	Portugal	126 825	337 601 670	45 657	62 580 395	172 482	↗	400 182 065 ↗
3	Espagne	98 337	193 766 483	30 623	43 528 456	128 960	↗	237 294 938 ↗
4	Maroc	25 714	88 343 406	33 092	48 226 373	58 806	↗	136 569 780 ↗
5	Italie	33 813	67 651 708	14 205	20 889 889	48 018	↗	88 541 597 ↗
6	Belgique	32 286	125 791 217	9 162	25 149 378	41 448	↗	150 940 596 ↗
7	Nouvelle-Calédonie	27 644	132 559 047	5 093	14 574 065	32 737	↗	147 133 111 ↗
8	Tunisie	15 557	28 982 643	15 212	16 372 264	30 769	↗	45 354 908 ↗
9	Allemagne	21 212	59 562 155	4 208	12 024 667	25 420	↗	71 586 821 ↗
10	Suisse	17 370	109 330 150	2 016	15 767 046	19 386	↗	125 097 196 ↗
11	Israël	10 027	75 165 055	1 765	9 324 293	11 792	↗	84 489 348 ↗
12	Canada	9 850	32 706 252	1 419	4 935 591	11 269	↗	37 641 843 ↗
13	Royaume-Uni	9 169	48 952 662	995	6 784 375	10 164	↗	55 737 037 ↗
14	Turquie	6 340	9 501 190	3 011	2 822 331	9 351	↗	12 323 521 ↗
15	États-Unis	8 036	60 802 892	1 041	7 405 781	9 077	↗	68 208 673 ↗
16	Serbie	5 804	8 458 638	2 501	2 899 959	8 305	↘	11 358 596 ↗
17	Sénégal	3 391	12 236 855	3 424	4 321 471	6 815	↗	16 558 326 ↗
18	Polynésie française	5 359	31 868 215	1 062	4 232 519	6 421	↗	36 100 734 ↗
19	Monaco	4 883	54 406 853	1 073	8 252 442	5 956	↗	62 659 295 ↗
20	Luxembourg	4 160	28 821 203	552	2 486 455	4 712	↗	31 307 659 ↗
21	Mali	2 568	2 380 810	1 312	1 147 823	3 880	↘	3 528 634 ↗
22	Pologne	2 915	7 000 832	936	1 508 751	3 851	↗	8 509 583 ↗
23	Pays-Bas	3 079	10 462 654	421	1 883 779	3 500	↗	12 346 433 ↗
24	Thaïlande	2 617	24 029 275	222	1 055 301	2 839	↗	25 084 575 ↗
25	Japon	2 437	18 667 682	236	1 375 240	2 673	↗	20 042 922 ↗
26	Australie	2 123	8 355 002	345	1 294 417	2 468	↗	9 649 419 ↗
27	Grèce	1 641	6 471 093	337	1 194 441	1 978	↗	7 665 534 ↗
28	Île Maurice	1 519	11 934 634	296	1 112 794	1 815	↗	13 047 428 ↗
29	Madagascar	1 391	10 816 445	238	1 222 946	1 629	↗	12 039 391 ↗
30	Suède	1 448	5 343 772	128	969 150	1 576	↗	6 312 922 ↗

*Pour plus de précisions, voir avant-propos de ce chapitre.

Chiffres clés 2024

2,34 Md€

d'allocations de retraite complémentaire ont été versés par la France à des retraités qui résident à l'étranger.

+3%

d'allocations de retraite complémentaire en comparaison de l'année précédente. Le champ des données affichées a toutefois été élargi au régime des indépendants. A champ constant, cette hausse n'est plus que de 0,7%. Pour information, la valeur du point de retraite Agirc-Arrco a augmenté de 4,9% en novembre 2023 et 1,6% en novembre 2024, ce qui explique que la hausse des montants soit plus soutenue que celle des nombres.

50%

des allocations de retraite complémentaire appartiennent à des assurés qui résident dans un des pays qui appliquent les règlements européens de coordination. Par ailleurs, les cinq premiers pays de résidence regroupent 70% des droits ouverts à l'étranger.

LES ALLOCATIONS DE RETRAITE COMPLÉMENTAIRE VERSÉES AUX ASSURÉS QUI RÉSIDENT À L'ÉTRANGER

Focus sur les 50 premiers pays de résidence (2 / 2)

Rang	Pays et zones de résidence	Allocation de retraite		Allocation de réversion		TOTAL		
		Nombre*	Montant (€)	Nombre*	Montant (€)	Nombre*	Montant (€)	Variation 2024/2023
31	Brésil	1 139	10 870 137	311	2 620 053	1 450	13 490 190	↗
32	Autriche	1 247	5 091 818	199	1 134 020	1 446	6 225 838	↗
33	Croatie	1 034	2 512 724	410	618 689	1 444	3 131 413	↗
34	Mauritanie	649	704 425	778	791 075	1 427	1 495 499	↗
35	Saint-Pierre-et-Miquelon	1 149	6 015 026	269	636 539	1 418	6 651 566	↗
36	Liban	726	7 011 872	114	783 243	840	7 795 115	↗
37	Roumanie	725	3 911 207	105	248 444	830	4 159 651	↗
38	Andorre	705	6 229 459	92	579 329	797	6 808 788	↗
39	Bosnie-Herzégovine	566	652 895	198	236 239	764	889 134	↗
40	Danemark	603	2 098 271	71	377 494	674	2 475 765	↗
41	Mexique	535	4 917 038	131	1 089 284	666	6 006 322	↗
42	Irlande	581	2 379 824	74	390 874	655	2 770 698	↗
43	Côte d'Ivoire	559	4 817 766	94	509 985	653	5 327 751	↗
44	Hongrie	464	1 964 266	120	441 420	584	2 405 686	↗
45	Vietnam	475	4 373 578	60	221 271	535	4 594 849	↗
46	Chili	424	2 316 250	72	580 525	496	2 896 775	↗
47	Cameroun	399	1 736 658	69	258 950	468	1 995 608	↘
48	Norvège	422	1 562 599	40	349 490	462	1 912 089	↗
49	Argentine	341	2 263 700	100	763 940	441	3 027 639	↘
50	Macédoine du Nord	344	382 073	87	76 988	431	459 060	↘
Autres pays de résidence		8 230	65 347 017	1 368	6 262 791	9 598	71 609 808	↗
Pays non distingués		139	3 975 784	0	0	139	3 975 784	↘
Total 2024		609 574	1 856 127 077	339 397	488 415 034	948 971	2 344 542 111	
Total 2023		596 467	1 755 759 113	324 668	458 926 967	921 135	2 214 686 080	
% d'évolution		2,2%	5,7%	4,5%	6,4%	3,0%	5,9%	

Champ : retraités des régimes de retraite complémentaire des salariés du secteur privé (Agirc-Arrco), des agents non-titulaires de l'État et des collectivités publiques (Ircantec), des exploitants agricoles (MSA), des professionnels libéraux (CNAVPL), des personnels navigants de l'aéronautique civile (CRPN), des artistes et auteurs (IRCEC) et, à partir de 2024, du régime des indépendants (données transmises par la Cnav).

La retraite additionnelle des fonctionnaires (RAFP) n'est pas comprise dans les données affichées.

*Pour plus de précisions, voir avant-propos de ce chapitre

● Pays qui appliquent les règlements européens de coordination + Royaume-Uni

🤝 Pays liés à la France par des accords bilatéraux de sécurité sociale

🇫🇷 Pays sans accords bilatéraux de sécurité sociale avec la France

64%

des allocations de retraite complémentaire sont des droits propres. L'Algérie, le Maroc, la Mauritanie et le Sénégal sont les seuls pays de résidence du top 50 où les droits dérivés sont supérieurs aux droits propres.

Cette particularité est à mettre en relation avec l'âge moyen très élevé de leurs retraités hommes (82,7 ans) combiné à un âge moyen sensiblement inférieur des conjointes (77,7 ans). Dans les autres pays de résidence, les moyennes sont respectivement de 78,8 ans et 79,7 ans (source Cnav).

254 euros/mois

ont été versés, en moyenne, au titulaire d'un droit propre et 120 euros à celui d'un droit dérivé.

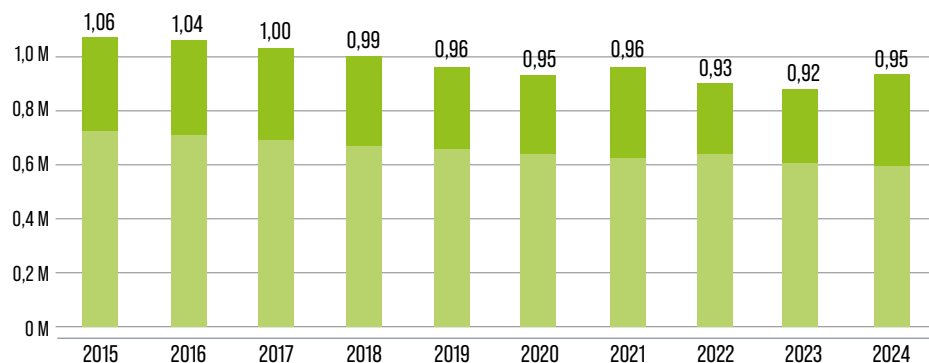
Ces moyennes mensuelles sont très variables selon le régime débiteur de l'allocation et le pays de résidence de l'allocataire.

Par exemple, droits propres et droits dérivés confondus, elles fluctuent de 68 euros pour le régime des exploitants agricoles à 2 341 euros pour le régime des personnels navigants de l'aéronautique civile. Elles oscillent également, parmi les cinquante premiers pays de résidence, d'environ 80 euros en Algérie et au Mali à près de 900 euros à Monaco. Il convient ici de rappeler, pour comprendre ces disparités, que le montant de la retraite complémentaire dépend de deux facteurs principaux : d'une part, la durée de cotisation en France et, d'autre part, le niveau de la rémunération précédemment perçue en tant que travailleur.

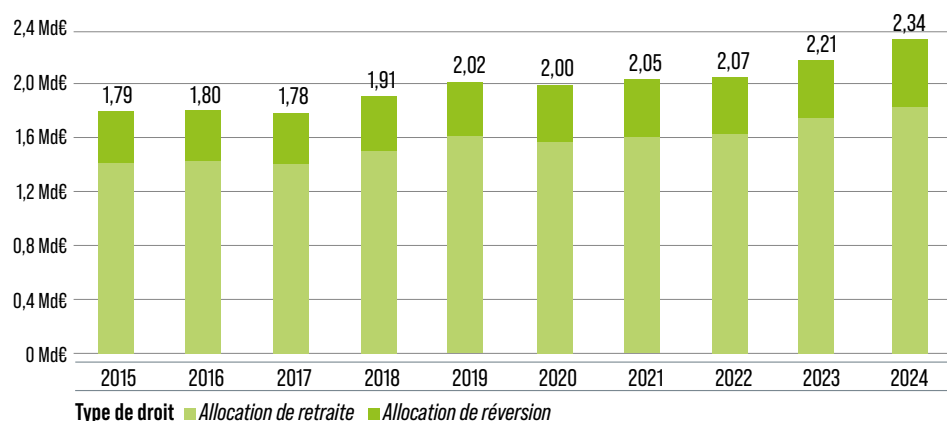
LES ALLOCATIONS DE RETRAITE COMPLÉMENTAIRE VERSÉES AUX ASSURÉS QUI RÉSIDENT À L'ÉTRANGER

Historique sur 10 ans

-11 % de droits ouverts sur la décennie



+31% de prestations servies sur la décennie



POUR MIEUX COMPRENDRE CES ÉVOLUTIONS

À champ constant*, les évolutions des droits ouverts et des montants dépensés sont respectivement de -21% et +22%.

Trois facteurs peuvent expliquer la tendance observée sur les dépenses d'allocations de retraite complémentaire à l'étranger :

- **La revalorisation des allocations** : le point Agirc-Arrco est révisé chaque année, en novembre, pour tenir compte notamment de l'inflation. Entre 2015 et 2021, l'augmentation de ce point a été très limitée. Pour compenser les effets de l'inflation, cette revalorisation s'est toutefois accélérée pour atteindre 5,12% en novembre 2022 et 4,9% en novembre 2023.

- **La croissance de l'allocation moyenne des retraités ou effet noria** : les nouveaux retraités ont en moyenne une allocation plus élevée en raison de carrières plus favorables. Ce constat se vérifie particulièrement chez les femmes qui ont progressivement accédé plus largement au marché du travail, avec des emplois de mieux en mieux rémunérés.

- **L'évolution des effectifs ou effet volume** : à champ constant*, les effectifs en droits ouverts ont baissé de 21% en 10 ans, réduisant donc l'impact des effets revalorisation et noria sur les montants totaux dépensés. Cette baisse s'explique principalement par les caractéristiques démographiques des allocataires résidant à l'étranger, plus âgés en moyenne que les allocataires résidant en France, car issus principalement de flux migratoires anciens.

En dix ans, les allocations exportées en Algérie ont ainsi reculé de 91 800 unités (soit -27%), celles vers l'Espagne de 47 400 unités (-28%) et celles vers l'Italie de 23 600 unités (soit -34%). Les allocations exportées au Maroc et en Tunisie ont également reculé mais dans des proportions moindres qu'en Algérie (respectivement -16% et -11%) car la France reçoit chaque année sur son territoire des travailleurs saisonniers marocains et tunisiens, du fait de conventions de main-d'oeuvre signées en 1963 avec ces deux pays, ce qui a pour conséquence de renouveler davantage les effectifs des retraités marocains et tunisiens.



BON À SAVOIR

En 2018, l'Agirc-Arrco a changé son système d'information, en prévision de la fusion des deux régimes au 1^{er} janvier 2019, ce qui a permis une meilleure qualité dans la production de ses données. Les évolutions sur dix ans, à périmètre constant, s'en trouvent donc également affectées.

*Évolution du champ des allocations affichées : voir début du chapitre.

LES RENTES D'AT-MP VERSÉES AUX ASSURÉS QUI RÉSIDENT À L'ÉTRANGER

La rente d'AT-MP (Accident du Travail - Maladie Professionnelle) est un revenu périodique attribué en réparation d'un dommage causé par un accident du travail ou une maladie professionnelle ayant entraîné une incapacité permanente partielle ou totale.

On distingue les rentes de victimes (la personne victime d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle reçoit directement le montant de la rente, lequel est calculé à partir de son taux d'incapacité et du montant de son salaire antérieur) et les rentes de survivants (lorsque l'accident du travail ou la maladie professionnelle entraîne le décès de la victime, certains ayants droit peuvent prétendre à une rente).

Focus sur les 25 premiers pays de résidence

Rang	Pays et zones de résidence	Rente de victime		Rente de survivant		TOTAL	
		Nombre*	Montant (€)	Nombre*	Montant (€)	Nombre*	Montant (€)
1	Portugal	9 762	29 450 889	949	13 580 760	10 711	43 031 649
2	Algérie	5 935	15 663 790	1 212	15 054 069	7 147	30 717 859
3	Espagne	3 534	10 370 168	300	4 351 591	3 834	14 721 760
4	Maroc	1 965	5 750 376	606	7 112 634	2 571	12 863 010
5	Italie	1 453	4 986 021	200	2 985 047	1 653	7 971 068
6	Tunisie	1 020	2 786 021	178	2 017 493	1 198	4 803 513
7	Belgique	690	1 918 674	90	1 526 809	780	3 445 483
8	Turquie	317	1 023 482	95	1 043 195	412	2 066 677
9	Allemagne	320	976 714	49	679 438	369	1 656 152
10	Canada	303	739 069	16	261 849	319	1 000 918
11	Serbie	253	756 268	18	226 611	271	982 880
12	Suisse	238	686 617	14	229 119	252	915 736
13	États-Unis	167	576 839	16	227 997	183	804 836
14	Israël	153	448 885	6	137 390	159	586 275
15	Pologne	114	460 989	41	490 180	155	951 169
16	Mali	91	267 289	63	497 150	154	764 439
17	Sénégal	81	292 235	72	547 671	153	839 906
18	Royaume-Uni	114	445 201	16	261 876	130	707 077
19	Luxembourg	94	229 832	10	213 279	104	443 111
20	Thaïlande	58	153 808	2	45 080	60	198 888
21	Croatie	55	174 545	4	56 730	59	231 275
22	Roumanie	31	115 209	26	234 061	57	349 270
23	Australie	47	104 751	3	40 979	50	145 730
24	Madagascar	44	164 801	1	27 359	45	192 160
25	Ile Maurice	40	133 208	4	57 514	44	190 722
Autres pays de résidence		537	1 617 112	93	1 345 543	630	2 962 655
Pays non distingués		226	700 076	21	305 844	247	1 005 920
Total 2024		27 642	80 992 869	4 105	53 557 268	31 747	134 550 137
Total 2023		29 309	83 554 635	4 350	52 895 673	33 659	136 450 308
% d'évolution		-5,7%	-3,1%	-5,6%	1,3%	-5,7%	-1,4%

Champ : rentiers des régimes général, agricole et spéciaux (Banque de France, Industries électriques et gazières, minier, RATP et SNCF)

Chiffres clés 2024

134,55 M€

de rentes d'AT-MP ont été versés par la sécurité sociale française à des assurés qui résident à l'étranger.

-5,7%

de rentes d'AT-MP en comparaison de l'année précédente. Ce pourcentage s'inscrit dans la tendance baissière observée depuis plusieurs années.

Les rentes d'AT-MP ont été revalorisées de 4,6% le 1^{er} avril 2024, ce qui explique que la baisse des paiements (-1,4%) soit plus contenue que celle du nombre de rentes servies.

58%

des rentes d'AT-MP appartiennent à des assurés qui résident dans un des pays qui appliquent les règlements européens de coordination. Par ailleurs, les cinq premiers pays de résidence regroupent 82% des droits ouverts à l'étranger.

1 087 €

ont été versés, en moyenne par mois, aux titulaires d'un droit dérivé contre seulement 244 euros aux titulaires d'un droit propre.

Cette disparité tient au mode de calcul de la rente : l'ayant droit d'un salarié décédé à la suite d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle perçoit une rente équivalente à 40% du salaire annuel du défunt (voire 60% sous certaines conditions) alors que le titulaire d'un droit propre se voit attribuer un montant basé sur le salaire des douze derniers mois et qui varie suivant le taux d'incapacité permanente partielle (IPP).

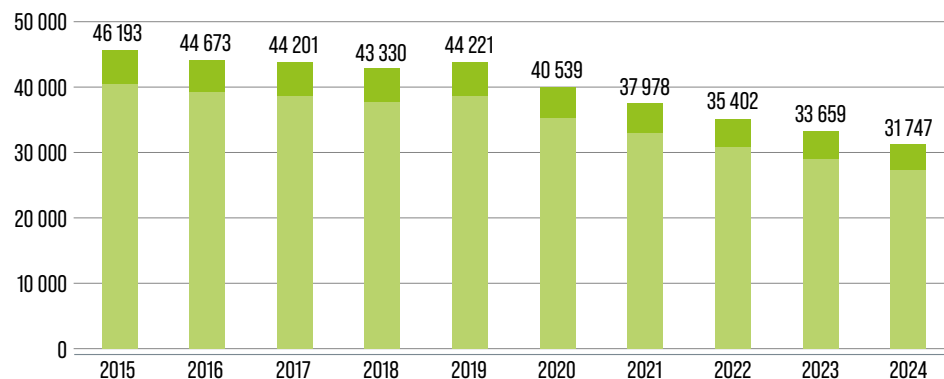
*Pour plus de précisions, voir avant-propos de ce chapitre.

- Pays qui appliquent les règlements européens de coordination + Royaume-Uni
- 🤝 Pays liés à la France par des accords bilatéraux de sécurité sociale
- 🇫🇷 Pays sans accords bilatéraux de sécurité sociale avec la France

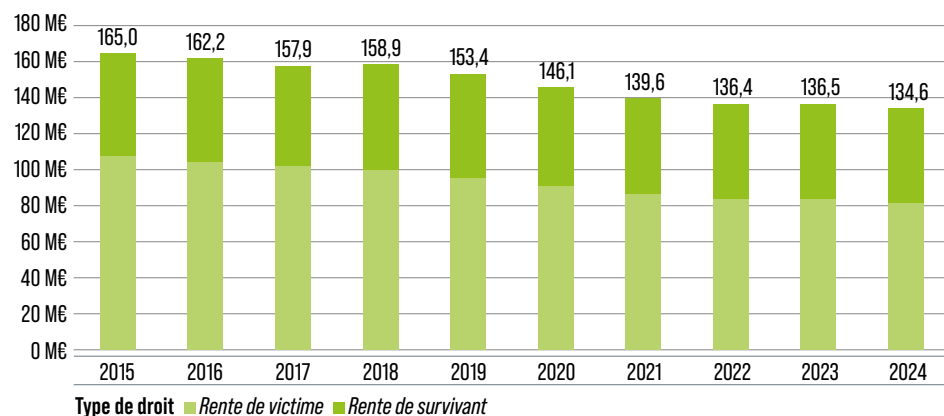
LES RENTES D'AT-MP VERSÉES AUX ASSURÉS QUI RÉSIDENT À L'ÉTRANGER

Historique sur 10 ans

-31% de droits ouverts sur la décennie



-18% de prestations servies sur la décennie



POUR MIEUX COMPRENDRE CES ÉVOLUTIONS

Pays de résidence du rentier :

Ce sont principalement les rentes servies en Algérie, Espagne, Italie et au Portugal qui expliquent la tendance baissière, soit en cumulé pour ces quatre pays sur dix ans : -12 046 rentes et -28,15 millions d'euros.

Les rentes exportées vers la Bulgarie, la Pologne, la Roumanie et le Royaume-Uni infléchissent très légèrement cette tendance, soit en cumulé pour ces quatre pays sur dix ans : +103 rentes et +748 000 euros.

D'une manière plus générale, la baisse des rentes d'AT-MP apparaît comme très homogène géographiquement : -27% en nombre et -16% en montant en Europe (UE-EEE-Suisse) et -36% en nombre et -21% en montant en dehors de cette zone.

Droit du rentier :

Ce sont les droits propres exportés qui expliquent en priorité la tendance baissière dans la mesure où ceux-ci ont reculé de 32% en nombre et 24% en montant, ce qui équivaut sur la décennie à -13 200 rentes et -26,06 millions d'euros.

En revanche, les droits dérivés exportés (rentes de survivants) ont plus faiblement reculé durant la même période, avec des évolutions de -23% en nombre et -8% en montant, ce qui équivaut à -1 250 rentes et -4,35 millions d'euros.

Les revalorisations périodiques des rentes d'AT-MP au cours de la décennie expliquent que l'évolution à la baisse soit moins prononcée sur les montants que sur les nombres.

LES PENSIONS D'INVALIDITÉ VERSÉES AUX ASSURÉS QUI RÉSIDENT À L'ÉTRANGER

La pension d'invalidité vise à compenser la diminution de salaire résultant de la perte d'au moins deux tiers de la capacité de travail ou de gains, due à la maladie ou à un accident non professionnel. On distingue les pensions d'invalidité (pensions versées directement aux assurés invalides n'ayant pas atteint l'âge légal de la retraite) et les pensions de survivants invalides (après le décès du bénéficiaire d'une pension d'invalidité ou de retraite, le conjoint survivant, s'il a atteint les conditions d'âge et s'il est invalide lui-même, peut prétendre au bénéfice d'une pension).

Focus sur les 25 premiers pays de résidence

Rang	Pays et zones de résidence	Pension d'invalidité		Pension de survivant invalide		TOTAL	
		Nombre*	Montant (€)	Nombre*	Montant (€)	Nombre* Variation 2024/2023	Montant (€) Variation 2024/2023
1	Portugal	1 323	8 869 258	20	223 532	1 343 ↗	9 092 790 ↗
2	Suisse	846	3 016 426	9	107 783	855 ↗	3 124 209 ↗
3	Allemagne	823	1 974 231	3	30 105	826 ↗	2 004 336 ↗
4	Espagne	812	4 499 156	12	107 457	824 ↗	4 606 612 ↗
5	Belgique	701	5 375 101	12	118 057	713 ↗	5 493 158 ↗
6	Luxembourg	176	813 575	2	8 240	178 ↘	821 815 ↘
7	Pologne	129	664 291	5	49 541	134 ↗	713 833 ↗
8	Algérie	25	186 588	98	423 864	123 ↗	610 452 ↘
9	Italie	112	768 293	6	47 265	118 ↘	815 558 ↗
10	Maroc	78	881 575	30	156 275	108 ↘	1 037 850 ↗
11	Canada	70	465 149	2	29 563	72 ↗	494 712 ↗
12	Pays-Bas	59	230 202	3	24 997	62 ↘	255 200 ↘
13	Autriche	48	193 070	2	13 241	50 ↗	206 311 ↗
14	Israël	45	599 427	2	4 713	47 ↘	604 140 ↗
15	Sénégal	27	141 970	20	164 617	47 ↗	306 586 ↗
16	Royaume-Uni	41	389 773	3	16 148	44 ↘	405 922 ↗
17	Turquie	37	375 755	4	14 028	41 ↘	389 783 ↘
18	Tunisie	36	255 558	4	18 554	40 ↗	274 112 ↗
19	Norvège	29	51 848	0	0	29 ↗	51 848 ↗
20	Madagascar	22	288 553	5	39 998	27 ↗	328 551 ↗
21	Thaïlande	25	314 499	0	0	25 ↘	314 499 ↘
22	Hongrie	23	90 375	0	0	23 ↗	90 375 ↗
23	Roumanie	21	239 442	2	32 508	23 ↗	271 950 ↗
24	Slovaquie	21	151 444	0	0	21 ↗	151 444 ↗
25	Bulgarie	20	87 991	0	0	20 ↗	87 991 ↘
Autres pays de résidence		273	2 094 674	19	196 972	292 ↘	2 291 646 ↘
Pays non distingués		44	307 498	0	0	44 ↗	307 498 ↗
Total 2024		5 866	33 325 722	263	1 827 459	6 129	35 153 181
Total 2023		5 475	30 724 218	248	1 897 777	5 723	32 621 995
% d'évolution		7,1%	8,5%	6,0%	-3,7%	7,1%	7,8%

Champ : pensionnés invalides des régimes général, agricole (salariés et non-salariés) et spéciaux (Banque de France, Chemins de fer secondaires, Clercs et employés de notaires, Comédie française, Industries électriques et gazières, Marins, Mines, Professions libérales, Opéra de Paris et SNCF).

Chiffres clés 2024

35,15 M€

de pensions d'invalidité ont été versés par la sécurité sociale française à des assurés qui résident à l'étranger. Les pensions d'invalidité ont fait l'objet d'une revalorisation de 4,6% en avril 2024.

+7,1%

de pensions d'invalidité en comparaison de l'année précédente. Cette évolution s'inscrit dans la continuité de celle observée l'année dernière (+4,5%) et s'explique presque entièrement par la hausse des droits ouverts en Allemagne et en Suisse (+22% soit +306 pensions d'invalidité).

88%

des pensions d'invalidité appartiennent à des assurés qui résident dans un des pays qui appliquent les règlements européens de coordination. En outre, les cinq premiers pays de résidence, tous situés en Europe, regroupent 74% des droits ouverts à l'étranger.

96%

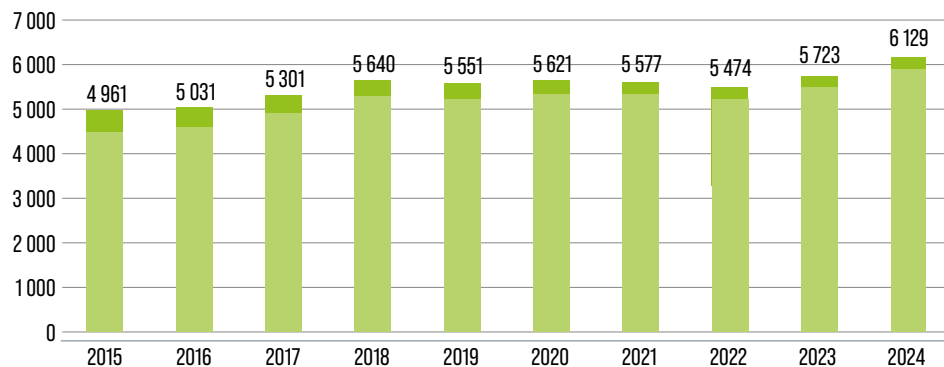
des pensions d'invalidité sont des droits propres. L'Algérie est le seul pays de résidence où les droits dérivés sont supérieurs aux droits propres (80%).

*Pour plus de précisions, voir avant-propos de ce chapitre.
 Pays qui appliquent les règlements européens de coordination + Royaume-Uni
 Pays liés à la France par des accords bilatéraux de sécurité sociale
 Pays sans accords bilatéraux de sécurité sociale avec la France

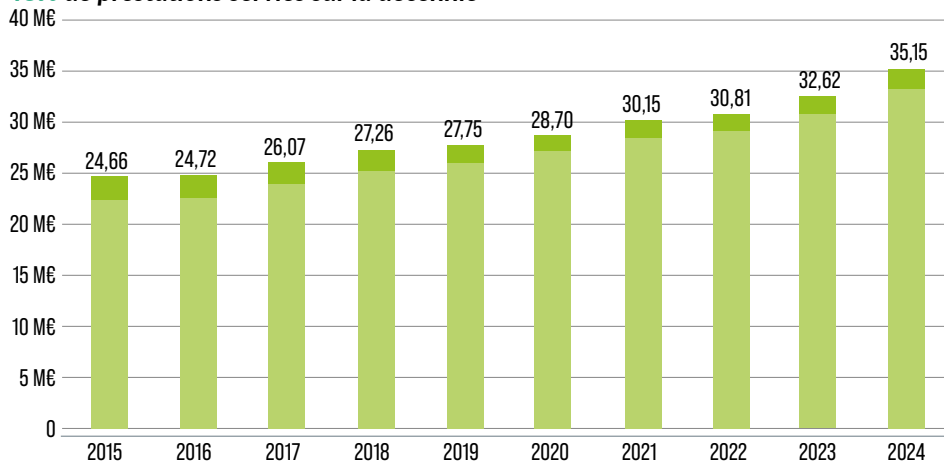
LES PENSIONS D'INVALIDITÉ VERSÉES AUX ASSURÉS QUI RÉSIDENT À L'ÉTRANGER

Historique sur 10 ans

+24% de droits ouverts sur la décennie



+43% de prestations servies sur la décennie



Type de droit ■ Pension d'invalidité ■ Pension de survivant invalide



POUR MIEUX COMPRENDRE CES ÉVOLUTIONS

Pays de résidence du pensionné :

L'évolution générale à la hausse des pensions d'invalidité repose principalement sur la zone de résidence de l'UE-EEE-Suisse (+1 414 pensions et +10,75 millions d'euros sur dix ans). Cette tendance est réduite de manière marginale par la baisse constatée en dehors de cette zone de résidence (-246 pensions et -253,09 K€ sur dix ans).

Ce sont principalement les pensions exportées en Belgique, Espagne, Portugal et Suisse qui expliquent la tendance haussière, soit en cumulé pour ces quatre pays sur dix ans : +990 pensions et +8,50 millions d'euros.

Les pensions payées en Algérie, Maroc, Italie et Tunisie minorent cette hausse, soit en cumulé pour ces quatre pays sur dix ans : -391 pensions et -1,51 million d'euros.

Droit du pensionné :

En matière de droit du pensionné, deux tendances s'opposent.

D'un côté, les droits propres qui augmentent sensiblement sur dix ans : +32% en nombre et +49% en montant ;

Et d'un autre côté, les droits dérivés qui reculent très fortement sur dix ans : -48% en nombre et -31% en montant.

La part des droits dérivés (pension de survivant invalide) se réduit ainsi sans interruption, passant de 10% du stock des pensions payées par la France à l'étranger en 2015 à 4% en 2024.

Pour information : la non corrélation des évolutions en nombre et en montant s'explique en partie par la revalorisation des pensions d'invalidité en avril de chaque année, basée sur l'évolution des prix à la consommation. En dix ans, les pensions d'invalidité ont ainsi été augmentées de 15,3%, dont 4,6% en 2024.

LES CAPITAUX DÉCÈS VERSÉS AUX ASSURÉS QUI RÉSIDENT À L'ÉTRANGER

Les capitaux décès sont des prestations en espèces d'assurance décès versées sous forme d'indemnité, aux personnes qui étaient, au jour du décès, à la charge effective totale et permanente de l'assuré, avec un ordre de priorité, si celui-ci n'avait pas liquidé sa retraite.

Le capital décès n'est pas attribué de façon automatique ; le ou les bénéficiaires éventuels doivent en faire la demande. Les bénéficiaires prioritaires disposent d'un mois à compter de la date du décès pour faire valoir leur droit de priorité. Passé ce délai, ce droit de priorité est perdu et la demande peut se faire dans un délai de deux ans à compter de la date du décès, au même titre que les bénéficiaires non prioritaires.

Focus sur les 20 premiers pays de résidence

Rang	Pays et zones de résidence	Capital décès			
		Nombre*	Variation 2024/2023	Montant (€)	Variation 2024/2023
1	Portugal	41	↗	94 872	↗
2	Belgique	28	↗	60 595	↗
3	Algérie	24	↗	69 622	↗
4	Maroc	18	↘	44 855	↘
5	Sénégal	18	↘	42 875	↘
6	Suisse	16	↗	35 403	↘
7	Allemagne	15	↘	34 438	↘
8	Mali	15	↗	28 269	↗
9	Canada	9	↗	16 927	↗
10	Espagne	9	↗	35 747	↗
11	Tunisie	9	→	31 700	↗
12	Italie	8	↘	30 842	↘
13	Roumanie	7	↘	26 248	↘
14	Royaume-Uni	7	↗	12 901	↗
15	Congo	6	-	14 032	-
16	États-Unis	6	↗	11 122	↗
17	Luxembourg	5	↘	15 832	↘
18	Pologne	5	→	22 139	↗
19	Côte d'Ivoire	3	↗	9 288	↗
20	Lituanie	3	↗	5 664	↗
Autres pays de résidence		22	↘	63 215	↘
Total 2024		274		706 585	
Total 2023		245		629 050	
% d'évolution		11,8%		12,3%	

Champ : ayants droit des assurés des régimes général, agricole et spéciaux (Clercs et employés de notaires et SNCF)

*Pour plus de précisions, voir avant-propos de ce chapitre.

● Pays qui appliquent les règlements européens de coordination + Royaume-Uni

🤝 Pays liés à la France par des accords bilatéraux de sécurité sociale

🚫 Pays sans accords bilatéraux de sécurité sociale avec la France

CE QU'IL FAUT RETENIR DE L'ANNÉE 2024

En 2024, la sécurité sociale française a versé aux ayants droit de ses assurés décédés qui résident à l'étranger plus de 700 000 euros, soit une hausse de 12,3% par rapport à l'exercice 2023.

Les pays de résidence de l'UE-EEE-Suisse ont reçu plus de 55% des paiements français à l'étranger et les cinq principaux pays de résidence 44% de ces paiements.

Historique sur 10 ans

Sur la période 2015-2024, les versements de capitaux décès à l'étranger ont progressé de manière dynamique, mais non linéaire, soit sur dix ans +83% en nombre et +34% en montant.

Les versements dans les pays de résidence de l'UE-EEE-Suisse ont toujours été majoritaires, oscillant entre 52% et 63% du montant total attribué par la France.

L'évolution irrégulière des versements des capitaux décès est fortement liée à la nature même de la prestation et à ses modalités d'attribution.

